

VILLE DE DUGNY
Seine-Saint-Denis

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 FÉVRIER 2009**

Monsieur le maire ouvre la séance :

Monsieur le maire fait procéder ensuite à l'appel.

L'an deux mil neuf, le neuf février à dix neuf heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 02 février 2009, s'est assemblé à l'espace Victor Hugo sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

PRÉSENTS : M. VEYSSIERE, maire, Mme MATYNIA, M. DUMAREIX, Mme BARDIN, M. ADAM, Mme VILLENEUVE, M. ELLUL, Mme BONAL, M. DESTERNES, adjoints au maire, M. CATTIAUX, Mme SOBCZAK, M. CLAVEL, Mmes PEREIRA, COLLET, MM. DIAKITE, MÉAULLE, PICHOT-MAUFROY, Mme GESELL, M. DELORME, Mme LEVÉ, M. KOUSSA, Mmes GHAZALI, OBLIN, M. PRACHT, MM. TOUMI, DELPLACE, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTES EXCUSÉES ET REPRESENTÉES :

Mme GRUSON conseillère municipale représentée par M. CLAVEL, conseiller municipal -
Mme DHENNIN conseillère municipale représentée par M. CATTIAUX, conseiller municipal -
Mme JENNER, conseillère municipale représentée par Mme PEREIRA, conseillère municipale.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

« Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose madame Marie-Thérèse BONAL pour remplir cette fonction. Aucun autre candidat ne se manifeste. »

Madame Marie-Thérèse BONAL, adjointe au maire, est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2008

Le procès verbal de la réunion du 15 décembre 2008 est approuvé par 28 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. Toumi).

AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

L'ajout d'un point à l'ordre du jour « La formation des élus locaux pour l'année 2009 » est approuvé, à l'UNANIMITÉ.

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE
(art. L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

- Marché à procédure adaptée avec la société POSITIVE pour l'entretien et la maintenance des aires et équipements de jeux des divers établissements communaux de la Ville, d'un montant de 18 524,84 € TTC.
- Marché à procédure adaptée avec la société J2M pour les travaux de remplacement de menuiseries dans divers bâtiments communaux, pour un montant de 63 160,76 € TTC.
- Marché à procédure adaptée avec la société ALVA pour la location d'un car de 59 places sans chauffeur, d'un montant de 114 098,40 € TTC pour 3 ans.
- Marché à procédure adaptée avec la société SUPERSOL pour des travaux de réfection de cinq courts en terre battue, deux couverts et trois extérieurs, pour les années 2009 à 2011, d'un montant de 10 118,16 € TTC.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE
LA VILLE DE DUGNY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'AEROPORT DU BOURGET**

Le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ, admet le principe de mise à disposition de services de la ville de DUGNY auprès de la Communauté de communes de l'Aéroport du Bourget, pour les compétences exercées par la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2009, et dit que les crédits de dépenses et de recettes, relatives aux modalités financières de mise à disposition des services de la ville de DUGNY auprès de la Communauté de communes, seront inscrits au budget primitif 2009 de la ville.

**PROMESSE DE VENTE DES TERRAINS
SIS AUX 23, 25 ET 27 RUE GEORGES GUYNEMER À DUGNY**

Le conseil municipal, par 25 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Ghazali, Oblin, Pracht, Toumi, Delplace), approuve le montant de la cession des terrains sis aux 23, 25 et 27 rue Georges Guynemer d'un montant de 800 000 €, et dit que la recette émanant de cette cession immobilière sera inscrite au budget de la ville au plus tard pour l'exercice budgétaire 2010.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le conseil municipal a procédé à un débat sur les orientations générales budgétaires pour l'exercice 2009, sur présentation d'un rapport exposé par monsieur le maire et madame Odette MATYNIA, première adjointe au maire et déléguée au finances.

**OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMMES
ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2009**

Le conseil municipal adopte, à L'UNANIMITÉ, la mise en oeuvre d'une ouverture d'autorisations de programmes et de crédits de paiement 2009 qui se détermine comme suit :

- un montant global d'autorisations de programmes 2009-2011 de 2 775 170 €,
- un montant de crédits de paiement 2009 de 1 484 170 €,
- un montant de recettes 2009 notifiées et prévisionnelles, estimé à 126 668 €,

- un montant de crédits de paiement 2010, estimé à	591 000 €,
- un montant de recettes 2010 prévisionnelles, estimé à	48 750 €,
- un montant de crédits de paiement 2011, estimé à	700 000 €,
- un montant de recettes 2011 prévisionnelles, estimé à	52 500 €.

Les dépenses de l'AP sont équilibrées comme suit :

- FTCVA (18,482 %)	272 328 €
- Autofinancement	2 220 737 €
- Recettes de subventions estimées à	227 918 €

ESPACE ASSOCIATIF (Maison des tilleuls) : LANCEMENT DES PROCÉDURES

Le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ, autorise l'engagement de l'opération de réalisation d'un espace associatif pour un montant de dépenses de 290 000 € TTC, et le lancement d'une consultation pour un marché à procédure adaptée (MAPA).

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS RELATIFS AUX INÉGALITÉS, SUR LES ACTIONS MENÉES EN ZONES URBAINES SENSIBLES (ZUS) ET LES MOYENS AFFECTÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2008

A L'UNANIMITÉ, les membres du conseil municipal prennent acte du rapport et du document additif présentés sur l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités dans les zones urbaines sensibles (ZUS), et concernant les actions menées et les moyens affectés au titre de l'année 2008.

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE : BILAN 2004-2008 ET ORIENTATIONS 2009-2014

Le conseil municipal, par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (OBLIN, PRACHT, DELPLACE) et 1 CONTRE (TOUMI), prend acte du bilan des actions 2004-2008 notamment :

- le renforcement de la sécurité sur la commune,
- le développement des actions de prévention,
- la promotion de la justice de proximité.

Le conseil municipal valide les orientations et projets d'actions 2009-2014, dans les domaines suivants :

- le développement social, économique et urbain,
- le développement d'actions de prévention, d'éducation et de citoyenneté,
- la promotion de la justice de proximité,
- la mise en coopération des moyens en matière de sécurité publique.

MINI-SÉJOURS D'AVRIL 2009 : ORGANISATION ET TARIF

Le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ, autorise les mini-séjours organisés à Fort-Mahon du 20 au 22 avril 2009 et du 22 au 24 avril 2009, pour les jeunes dugnysiens. Il approuve le coût du séjour et fixe la contribution des familles à 19,00 € par jeune.

**ÉCOLE DE L'ASTHME : Convention de partenariat avec la CPAM de
Seine Saint-Denis pour le financement du projet**

Le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ, approuve la passation de convention, et ses avenants éventuels, avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis pour le financement de l'action au titre de l'année 2008.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2009 :
INDEMNISATION DES AGENTS POUR LA COLLECTE**

Le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ, accepte le principe de l'octroi aux agents recenseurs, en charge du recensement de la population pour cette année 2009, d'indemnités complémentaires suivantes :

1. une prime de tournées de reconnaissance, d'un montant de **50 €**,
2. une prime de collecte, d'un montant de **60 €**,
3. une prime de clôture, d'un montant de **120 €**.

Il convient également de l'attribution d'une indemnité forfaitaire d'enquête de recensement pour les coordinateurs communaux d'un montant de **250 €**.

SALON AÉRONAUTIQUE 2009 – DÉROGATION DE M.A.P.A.

A L'UNANIMITÉ, le conseil municipal prend acte du principe de déroger à la passation de marché à procédure adaptée (MAPA) dans le cadre d'opérations conduites durant le déroulement du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace 2009.

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS PAR LA VILLE DE DUGNY EN 2008

L'assemblée municipale prend acte de la liste des marchés conclus par la ville en 2008, liste qui sera affichée en mairie.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ
EN ILE DE FRANCE (SIGEIF) :
ADHÉSION DE LA COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS (YVELINES)**

A L'UNANIMITÉ, le conseil municipal statue favorablement pour l'adhésion de la ville de Jouy-en-Josas (Yvelines) au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA SOCIÉTÉ PAPREC À LA COURNEUVE

Le conseil municipal émet, à L'UNANIMITÉ, un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société PAPREC et au déroulement de l'enquête publique nécessaire.

MISE À DISPOSITION DE COMPÉTENCES AUPRÈS DU CCAS DE DUGNY

Le conseil municipal accepte le principe de la mise à disposition auprès du CCAS, par convention, d'un agent municipal compétent et qualifié dans le domaine de l'usage de l'outil en informatique, pour exercer une mission de formation des personnes âgées qui fréquentent l'espace seniors.

LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX 2009

Le conseil municipal émet, à l'UNANIMITÉ, un avis favorable pour l'inscription au BP 2009 d'un crédit de 4 500 €, permettant l'action de formation des élus de la ville au cours de l'exercice 2009.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la nomination de Monsieur CLEMENT Jérôme, en qualité de nouveau commissaire de la Courneuve.

Monsieur le maire notifie aux membres du conseil municipal, qu'une enquête publique d'une durée d'un mois aura lieu prochainement sur le site de Victor Hugo, menée par un enquêteur présent du 19 au 24 mars prochain. Cette personne statuera sur 3 projets, dont 2 au centre ville, soient :

- 1- la construction de 114 logements sociaux,
- 2- la construction de 50 logements en accession à la propriété, entre les rue Salaun et Cotton,
- 3- la construction d'un bâtiment à vocation économique à la Comète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures.
Fait à DUGNY, le 16 février 2009.

Pour le maire empêché,
La première adjointe,

Odette MATYNIA